

Nom de l'association :

Objet de la manifestation :

Date et horaires :

Lieu :

Coordonnées du demandeur responsable :
 (nom, prénom, numéro(s) de téléphone et e-mail)

L'association et son responsable certifient avoir pris connaissance du règlement d'utilisation pour le prêt du matériel communal et s'engagent à en respecter les conditions afférentes. Le règlement est disponible sur le site internet, rubrique « Associations »

FOURNIR UNE ATTESTATION de RESPONSABILITÉ CIVILE « garantie des objets confiés »

Date :

Signature du demandeur :

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION PAR LA COMMUNE

		<i>Cadre réservé à la commune</i>	
Type de matériel	Quantité souhaitée	Quantité prêtée	Observations
5 Chapiteaux (12m/5m(3) - 50 pers maxi/chap ; ou 8m/5m (2) -40 pers maxi/chap) Prêt du 1/04 au 31/10			2 extincteurs par chapiteau
4 Stands (3m/4,5m)			
2 Buvettes (4m x 5m)			
Bancs			
Tables			
Barrières (2m)			
1 Podium			
Parquet de danse			
2 bacs pour boissons			
40 grilles d'exposition			
Branchements électriques	Quantité souhaitée	Quantité prêtée	Observations
Eclairage chapiteaux et stands (pour 2 chapiteaux)			
Coffret électrique prises incluses (tension à préciser 220 ou 380 volt)			
Sono de rue Place St Charles			
1 Sono portable			
3 rallonges			
Branchement eau	Quantité souhaitée	Validation	Observations
1 tuyau équipé d'un robinet			

AUTRE(S) MATÉRIEL(S) SPÉCIFIQUE(S) À DÉCLARER (fourni(s) par l'association)

		<i>Cadre réservé à la commune</i>	
Type de matériel (détail énergie utile, pas de gaz) (frigo, cafetière, machine bière etc...) Attention : appareils réchauffe et cuisson interdits sous les chapiteaux avec public et chauffage électrique uniquement		Validation	Observations

PARTIE RÉSERVÉE A LA COMMUNE :

Des consignes spécifiques de sécurité pourront être imposés par les services techniques en fonction de l'installation demandée des matériels et de leur type au regard de la réglementation (distance de sécurité, nombres d'extincteurs, personnes maximum sous chapiteau etc...). Voir ci-dessous.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds le :

Signature du service instructeur :

consignes spécifiques de sécurité :